

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral est
3003 Berne

Envoi par courriel à gever@blw.admin.ch

Réf. : 23_COU_7483

Lausanne, le 24 janvier 2024

Consultation fédérale : arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 11 octobre 2023, votre Département nous a fait parvenir la consultation citée en titre et nous vous en remercions.

Le Conseil d'Etat salue les augmentations prévues en faveur des améliorations structurelles et de la recherche agronomique. En effet, ces soutiens financiers sont essentiels afin que l'agriculture suisse puisse faire face aux nombreux défis liés au changement climatique, ceci de manière durable. Cela étant, ces augmentations ne devraient être opérées au détriment d'aucune autre enveloppe agricole, tel que celle des paiements directs. Dès lors, le Conseil d'Etat s'oppose à toute proposition de réduction du plafond de dépense par rapport à la période précédente. À ce titre, il est en particulier relevé que les exploitations agricoles, qui fournissent des prestations d'intérêt public, subissent tant l'augmentation des coûts de production que ceux inhérents à la mise en œuvre de nouveaux programmes et impératifs en matière environnementale.

Pour le surplus, vous trouverez notre réponse plus détaillée dans le formulaire annexé à la présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.



François Vodoz

Annexe mentionnée

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires